



GRAND HOTEL
NATIONAL
LUZERN

Conditions générales de vente

Grand Hotel National AG

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à la mise à disposition de chambres et/ou de salles de séminaires et de banquets, ainsi qu'à toutes les autres prestations et livraisons de Grand Hotel National AG aux clients qui y sont liées. Toutes les offres de Grand Hotel National AG sont basées sur ces CGV.

Elles font partie intégrante de chaque contrat.

1.2 Conclusion du contrat

Suite à la réservation effectuée par le client, celui-ci reçoit de Grand Hotel National AG une confirmation de réservation écrite. Le contrat entre les parties n'est conclu qu'avec cette confirmation de réservation écrite de Grand Hotel National AG au client.

1.3 Prix/garanties et paiements

Les prix résultent du contrat, respectivement de la liste de prix qui en constitue la base. Grand Hotel National AG se réserve expressément le droit de modifier les prix.

Grand Hotel National AG se réserve le droit d'exiger à tout moment un acompte approprié. Le montant de l'acompte et les délais de paiement sont convenus par écrit dans le contrat. Si le client ne s'acquitte pas de son obligation de verser un acompte dans les délais impartis, Grand Hotel National AG est en droit de résilier le contrat après avoir fixé un délai supplémentaire raisonnable. Le client est responsable envers Grand Hotel National AG des dommages qui en résultent.

En communiquant son numéro de carte de crédit y compris la date de validité, le client garantit la prestation convenue par contrat. Les garanties par carte de crédit sont traitées électroniquement par Grand Hotel National AG et ne nécessitent pas de confirmation écrite de la part du client.

En outre, Grand Hotel National AG se réserve le droit de ne pas confirmer les réservations dont les données de carte de crédit ne sont pas

valables. Les données de carte de crédit communiquées lors de la conclusion du contrat servent uniquement de garantie, sauf accord écrit contraire.

Une garantie par virement bancaire est également possible. Dans ce cas, le client doit contacter Grand Hotel National AG par téléphone ou par e-mail.

Si aucun acompte n'est demandé, le montant total de la facture doit être payé par le client au plus tard au moment du départ par carte de crédit (VISA, V Pay, Mastercard, American Express, Diners, JCB, Union Pay), carte de débit (EC/Maestro, PostFinance Card) ou en espèces (CHF/Euro/USD au cours du jour le jour du paiement). Les chèques personnels ne peuvent pas être acceptés.

Si le paiement est convenu au moyen d'une facture, le montant total de la facture est dû sans déduction dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Le paiement sur facture n'est possible qu'en CHF. En cas de retard de paiement, Grand Hotel National AG est en droit de prélever des intérêts moratoires à hauteur de 5%. Le compte bancaire suivant est à disposition :

Banque:	Luzerner Kantonalbank AG
Titulaire du	Grand Hotel National AG Haldenstrasse 4 Case postale 3070 6002 Lucerne
Compte:	1708.1036.2002
N° de clearing.:	00778
Code BIC:	LUKBCH2260A
Code SWIFT:	LUKBCH2260A
IBAN:	CH68 0077 8170 8103 6200 2

1.4 Responsabilité

Grand Hotel National AG n'est responsable des objets apportés par les clients qu'en cas de dommage contractuel ou extracontractuel intentionnel ou dû à une négligence grave et uniquement pour les dommages directs.

Le point 3.6 ci-dessous est expressément réservé.

GRAND HOTEL NATIONAL LUZERN

Grand Hotel National AG, Haldenstrasse 4, 6006 Luzern, Switzerland, T +41 41 419 09 09, F +41 41 419 09 10
info@grandhotel-national.com, www.grandhotel-national.com

Toute autre responsabilité, notamment en cas de négligence légère ou moyenne ou pour des dommages indirects, tels que notamment un manque à gagner, est exclue. Si le client subit un dommage ou n'est pas satisfait des prestations de Grand Hotel National AG, il doit le signaler immédiatement, faute de quoi il ne pourra plus faire valoir aucun droit. Si Grand Hotel National AG ne met pas à disposition la/les chambre(s) convenue(s), il est responsable envers le client du dommage subi, pour autant qu'il puisse être prouvé. Si Grand Hotel National AG n'est pas en mesure de mettre à disposition la/les chambre(s) réservée(s) à l'arrivée, il organisera un hébergement de remplacement équivalent dans un autre hôtel et prendra en charge tous les frais supplémentaires tels que le transport, l'hébergement, etc. qui dépassent le prix initial du contrat.

Toutes les prétentions à l'encontre de Grand Hotel National AG se prescrivent en principe 6 mois après le départ, sauf si des dispositions légales impératives prévoient des délais plus longs.

Le client est responsable vis-à-vis de Grand Hotel National AG pour les dommages causés par lui-même, ses collaborateurs, ses mandataires, les participants à la manifestation ou d'autres tiers. Grand Hotel National AG décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets apportés par le client, les participants à la manifestation ou des tiers. L'assurance des objets d'exposition ainsi que d'autres objets apportés par le client, les participants à la manifestation ou des tiers est l'affaire du client. Grand Hotel National AG peut à tout moment exiger du client la preuve d'une assurance suffisante.

Le client est tenu de respecter le calme et l'ordre. Il s'engage à libérer intégralement Grand Hotel National AG de toutes les prétentions de droit civil et de droit public formulées à l'encontre de Grand Hotel National AG par les autorités ou des tiers (y compris les participants à la manifestation, les invités ou les collaborateurs et les partenaires contractuels du client) en raison de sa manifestation, ou à prendre en charge l'ensemble des prétentions correspondantes.

1.5 Retrait de Grand Hotel National AG

Si, en cas de force majeure ou d'autres circonstances qui ne lui sont pas imputables, la prestation à fournir par Grand Hotel National AG en vertu du contrat est rendue sensiblement plus difficile ou impossible, en tout ou en partie, Grand Hotel National AG peut résilier le contrat sans dédommagement, en tout ou en partie, dans la mesure de la partie du contrat qui n'a pas encore été exécutée. Grand Hotel National AG est en outre autorisé à résilier le contrat

sans dédommagement s'il a de bonnes raisons de penser que les manifestations peuvent mettre en danger la bonne marche de l'entreprise, la sécurité ou la réputation de Grand Hotel National auprès du public. D'éventuelles prétentions en dommages-intérêts de Grand Hotel National AG envers le client sont expressément réservées.

1.6 Protection des données

En principe, aucune donnée personnelle n'est laissée lors de la visite du site web de Grand Hotel National AG. Dans certains cas, le nom et l'adresse sont toutefois nécessaires. Si de telles informations personnelles sont nécessaires, le client en sera informé. Grand Hotel National AG s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles.

Grand Hotel National AG met à la disposition des clients des contenus ou des prestations d'autres sites web par le biais de liens (connexions) sur ce site. Ces autres sites ne sont pas soumis à la politique de confidentialité. Grand Hotel National AG recommande donc au client de vérifier chacun de ces sites et de constater si et comment ses données sont protégées dans chaque cas.

Si le client fournit des données personnelles à Grand Hotel National AG à des fins de communication ou de commande, Grand Hotel National AG se réserve le droit de les utiliser uniquement pour la mise en œuvre de la demande et pour garantir une exécution correcte du contrat. Cela inclut également le droit d'échanger au sein du groupe Grand Hotel National toutes les informations fournies par le client, telles que l'adresse e-mail, les numéros de téléphone, etc.

Les données du client ne sont utilisées que pour des e-mails de marketing, si le client s'est inscrit à cet effet.

Grand Hotel National AG ne garantit pas la confidentialité des e-mails et autres moyens de communication électroniques.

Pour toute question ou commentaire sur ces mentions légales ou sur la protection des données, le client peut s'adresser à Grand Hotel National AG.

2 CHAMBRES D'HÔTEL

2.1 Heures d'arrivée et de départ

Les chambres d'hôtel sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 12h00 le jour du départ. En cas d'arrivée anticipée ou de départ retardé, il est possible, en accord avec Grand Hotel National AG, d'occuper la chambre plus tôt ou de la quitter plus tard. Si la chambre est occupée plus longtemps par le client sans accord

préalable, Grand Hotel National AG peut facturer 50% du prix de la chambre jusqu'à 16h00 et 100% à partir de 16h00.

2.2 Réservations en bloc/contingents de chambres

Au plus tard 10 jours avant l'arrivée, Grand Hotel National AG reçoit du client une liste des participants avec les indications suivantes: prénoms et noms de tous les hôtes, heure d'arrivée, conditions de paiement des hôtes. Après l'expiration du délai fixé par Grand Hotel National AG, les chambres encore disponibles de chaque contingent sont à nouveau libérées et ouvertes pour la vente.

2.3 Annulations

Les réservations (jusqu'à 4 chambres) pendant la saison d'été (du 1er avril au 31 octobre) peuvent être annulées sans frais 72 heures avant l'arrivée. Pendant la saison d'hiver (du 1er novembre au 31 mars), elles peuvent être annulées sans frais jusqu'à 48 heures avant l'arrivée.

Les annulations doivent parvenir à Grand Hotel National AG dans les délais susmentionnés avant 18 heures, heure locale.

Si l'annulation parvient après le délai d'annulation, le séjour complet sera facturé.

En cas d'arrivée tardive, de no-show ou de départ anticipé, la chambre est facturée dans le cadre des délais d'annulation selon la réservation initiale, dans la mesure où elle ne peut pas être relouée. Si Grand Hotel National AG subit un dommage parce que le client ne remplit pas ses obligations, le client doit en assumer la responsabilité en vertu des règles générales du contrat (CO 97 ss.) ainsi que des règles du droit de bail en cas de restitution anticipée de la chose (CO 264). Il est donc recommandé au client de conclure une assurance annulation de voyage.

Grand Hotel National AG se réserve le droit de débiter les frais d'annulation directement de la carte de crédit communiquée à titre de garantie.

Si, entre le moment de la signature du contrat et le jour de l'arrivée, plus de 10% du contingent de chambres initialement réservées sont annulés, Grand Hotel National AG facture les frais d'annulation suivants :

- Jusqu'à 90 jours avant l'arrivée : annulation sans frais
- 89 à 60 jours avant l'arrivée : 20%
- 59 à 30 jours avant l'arrivée : 50%
- 29 à 15 jours avant l'arrivée : 75%
- à partir de 2 jours avant l'arrivée à 18.00 heures ; No Show : 100%.

Grand Hotel National AG se réserve le droit de demander un acompte de 50% des prestations

convenues jusqu'à 30 jours. Le Grand Hotel National reçoit une liste définitive des chambres 14 jours avant la manifestation, respectivement l'arrivée.

En outre, pour toutes les annulations, les prestations fournies à l'avance par Grand Hotel National AG et ses partenaires doivent dans tous les cas être payées intégralement.

Grand Hotel National AG se réserve le droit de fixer contractuellement des conditions d'annulation individuelles. Dans ce cas, ces dernières prévalent sur celles des présentes CGV.

2.4 Enfants dans la chambre des parents/lits supplémentaires

1 enfant de moins de 6 ans dans une chambre avec 2 adultes est gratuit. Les enfants supplémentaires jusqu'à 11 ans paient 50.00 CHF par nuit et les adultes paient CHF 100.00 par nuit. L'occupation maximale des chambres est de 4 personnes par chambre (enfants compris).

2.5 Demi-pension

La demi-pension avec petit-déjeuner et déjeuner ou dîner dans la Sharing-Brasserie Juliette est proposée comme suit : buffet de petit-déjeuner et un menu à 3 plats à CHF 114.00 par personne et par jour.

2.6 Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont les bienvenus. Le nettoyage spécial de la chambre est facturé CHF 30.00 par animal et par jour. En outre, Grand Hotel National AG se réserve le droit de facturer les dommages causés par les animaux domestiques.

2.7 Fumer

Le Grand Hotel National est non-fumeur. Il est permis de fumer exclusivement sur les balcons et les terrasses, où des cendriers en nombre suffisant sont à disposition. En cas de non-respect de l'interdiction de fumer dans la chambre, une indemnité de dérangement équivalente au prix de la chambre sera facturée pour le nettoyage.

2.8 Réductions

Pour un séjour de 7 nuitées consécutives ou plus, Grand Hotel National AG accorde un rabais de 10%.

2.9 Surréservation

Si, pour quelque raison que ce soit, Grand Hotel National AG n'est pas en mesure de mettre à disposition les chambres réservées, il s'engage à organiser un hébergement de qualité équivalente et prendra en charge tous les frais de transport et d'hébergement dépassant le prix contractuel et occasionnés dans ce contexte.

3 SÉMINAIRES ET BANQUETS

3.1 Début et fin de la manifestation

Le début et la fin de la manifestation sont fixés dans le contrat lors de la conclusion de celui-ci. Toute modification des horaires convenus requiert l'accord écrit de Grand Hotel National AG.

En règle générale, les salles de banquet peuvent être utilisées entre 8h00 et 00h30. A partir de 22h00, il convient de tenir compte du repos nocturne légal.

Des prolongations en soirée des manifestations ne sont possibles qu'avec l'accord écrit de Grand Hotel National AG. A partir de 00h30, chaque heure entamée est facturée CHF 250.00 par heure (heure de police). Une demande de prolongation doit être faite au plus tard 28 jours avant la manifestation, afin que les autorisations nécessaires puissent être obtenues et que les mesures organisationnelles puissent être prises.

3.2 Réservations

Les dates d'option (14 jours maximum) sont contraignantes pour les deux parties. Après l'expiration des dates d'option, Grand Hotel National AG est en droit de disposer autrement des salles de banquet réservées.

Les accords de réservation et leurs modifications ne deviennent contraignants pour Grand Hotel National AG que lorsqu'ils ont été confirmés ou reconfirmés par écrit par Grand Hotel National AG et l'organisateur.

Pour des raisons de sécurité, Grand Hotel National AG est en droit de fixer le nombre maximal de personnes. Les capacités maximales des salles fixées par la police du feu ne doivent pas être dépassées.

3.3 Nombre de participants

Toute modification du nombre de participants (nombre garanti) doit être communiquée à Grand Hotel National AG au plus tard 3 jours ouvrables avant le début de la manifestation.

Si le nombre de participants diffère alors de plus de 10%, Grand Hotel National AG est en droit de facturer le nombre de participants indiqué lors de la conclusion du contrat. Si aucune consommation n'est prédéfinie, un montant forfaitaire de CHF 50.00 par personne manquante sera facturé.

En cas de réduction du nombre de participants de plus de 10%, les prestations convenues seront facturées comme suit :

- Jusqu'à 60 jours avant l'événement : pas de frais
- Jusqu'à 31 jours avant l'événement : 50% des prestations convenues des personnes manquantes

- Jusqu'à 4 jours avant l'événement : 100% des prestations convenues des personnes manquantes

Si le nombre effectif de participants est par la suite inférieur, le nombre garanti indiqué sert de base à la facturation ; si le nombre effectif de participants est supérieur, les frais effectivement encourus sont facturés.

Si le nombre effectif de participants est plus élevé, Grand Hotel National AG ne garantit pas la prise en compte de tous les clients.

En outre, pour toutes les annulations, les prestations fournies à l'avance par Grand Hotel National AG et ses partenaires doivent dans tous les cas être payées dans leur intégralité.

3.4 Restauration

Sauf accord écrit contraire, le client est tenu d'acheter tous les aliments et boissons auprès du Grand Hôtel National. Dans le cas contraire, un droit de bouchon convenu à l'avance sera facturé.

Les annulations de réservations de salles de manifestations doivent être communiquées à Grand Hotel National AG suffisamment tôt et par écrit par le client.

En cas de modification de la commande des prestations convenues par contrat, celles-ci seront facturées comme suit :

- Jusqu'à 15 jours avant l'événement: pas de frais
- 14 à 11 jours avant l'événement : 50%.
- 10 à 4 jours avant l'événement : 80%.
- 3 à 1 jour avant l'événement : 100%.

En cas d'annulation des prestations convenues par contrat, les prestations sont facturées comme suit :

- Jusqu'à 121 jours avant l'événement : pas de frais
- De 120 à 90 jours avant l'événement : 20%.
- 89 à 31 jours avant l'événement : 30%.
- 30 à 11 jours avant l'événement : 50%.
- 10 à 1 jour avant l'événement/no show : 100%.

En cas d'augmentation des prestations convenues, les prestations réelles seront facturées. Si aucun prix n'a encore été convenu pour le menu, le menu 3 plats le moins cher de l'offre en vigueur sera pris en compte.

Pour toutes les annulations, les prestations fournies à l'avance par Grand Hotel National AG et ses partenaires doivent dans tous les cas être payées dans leur intégralité. Grand Hotel National AG se réserve le droit de fixer contractuellement des conditions d'annulation individuelles.

3.5 Remise et nettoyage des salles de banquet (location de salle uniquement)

Les salles de banquet sont remises au client après avoir été nettoyées et doivent également être rendues propres. Un éventuel nettoyage ultérieur sera facturé au client au tarif horaire en vigueur.

3.6 Mise à disposition des salles de banquet (location de salle uniquement)

La mise à disposition des salles de banquet (avec le mobilier disponible comme les tables et les chaises) est effectuée par Grand Hotel National AG. L'ensemble du mobilier doit être remis à son emplacement d'origine à la fin de la manifestation, dans la mesure où le client les déplace pendant la manifestation. Le client est responsable des dommages survenus pendant la manifestation.

3.7 Moyens techniques

Des moyens techniques peuvent être loués en cas de besoin et sur demande, conformément à une liste de prix séparée. Le client est responsable de l'utilisation correcte et de la restitution en bonne et due forme de tous les moyens techniques ou installations mis à sa disposition par Grand Hotel National AG et répond de tout dommage éventuel.

3.8 Livraison

Les biens d'exposition, la technique apportée ainsi que le matériel de décoration nécessitent l'accord préalable de Grand Hotel National AG. En outre, le Grand Hotel National ne dispose pas d'entrepôts. Ils doivent donc être livrés le plus rapidement possible et récupérés au plus tard 24 heures après la manifestation. Pour les biens d'exposition ou la technique apportée qui sont livrés à l'avance, le client a besoin de l'accord préalable de Grand Hotel National AG. Grand Hotel National AG décline toute responsabilité à cet égard en cas de dommages ou de vol.

3.9 Émissions/valeurs limites d'exposition

Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les émissions gênantes telles que les rayonnements électromagnétiques, le bruit, les odeurs, les vibrations, etc. vis-à-vis des surfaces générales et des tiers. Les émissions de toute nature qui vont à l'encontre du caractère de l'immeuble sont interdites.

Le client est tenu de ne pas dépasser, à l'intérieur des salles de banquet, le niveau sonore de 93 dB maximum (de 9h30 à 22h00), ainsi que de 55 dB maximum (de 08h00 à 9h30 et de 22h00 à 00h30/en cas de prolongation, 2h00 maximum). Les instructions de Grand Hotel National AG doivent être strictement respectées.

En particulier, les instructions visant à limiter les émissions sonores (émissions de bruit dans l'environnement) doivent être immédiatement et strictement respectées.

Si le dépassement du niveau sonore devait donner lieu à des plaintes, le client s'engage à dédommager intégralement Grand Hotel National AG (paiement d'amendes, plaintes pour tapage nocturne, prise en charge de réductions de prix vis-à-vis des clients et locataires concernés, prise en charge des frais de justice et d'avocat).

Il est interdit de fumer dans toutes les salles de banquet ainsi que dans les espaces publics du Grand Hôtel National.

3.10 Utilisation des salles de banquet

Grand Hotel National AG est responsable de la fermeture des fenêtres, de l'extinction des lumières, de l'arrêt de tous les appareils, etc. et de la fermeture correcte des salles à l'aide de la clé lorsque le client quitte les salles.

Font exception à cette règle les manifestations pour lesquelles le client ne fait que louer les salles et où Grand Hotel National AG n'a rien d'autre à faire avec la manifestation. Dans ce cas, la responsabilité décrite ci-dessus incombe au client.

3.11 Publicité

Les annonces dans les journaux et autres publicités faisant référence à des manifestations dans les salles de banquet du Grand Hôtel National ainsi que pour les salles de banquet en général nécessitent l'autorisation préalable de Grand Hôtel National AG. Un "bon à tirer" doit être envoyé à Grand Hotel National AG. L'affichage sauvage est interdit. Les éventuelles amendes et taxes liées à l'affichage sauvage sont entièrement à la charge du client.

3.12 Résiliation du contrat

Toutes les annulations doivent être faites par écrit.

Si la manifestation est annulée pour des raisons qui incombent au client ou si le client se retire du contrat dans les délais, il s'engage néanmoins, indépendamment des circonstances, à payer toutes les prestations préalables effectivement fournies. Un éventuel loyer basé sur le chiffre d'affaires n'est toutefois pas dû.

3.13 Locataire de remplacement

Si un locataire de remplacement acceptable et solvable peut être trouvé pour les locaux, le client est libéré de l'obligation de remplacement. En sont exclues les prestations préalables effectivement fournies par Grand Hotel National AG, qui sont dans tous les cas à la charge du client.

3.14 Responsabilité pour le paiement

Si l'auteur de la commande n'est pas en même temps le client, il est solidairement responsable avec le client pour le montant total de la facture.

3.15 Redevances SUISA

De par la loi, tout client d'une manifestation avec animation musicale est tenu de le déclarer à la SUISA (Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales).

3.16 Responsabilité en cas de dommages

Les salles du Grand Hôtel National sont classées monuments historiques et doivent être utilisées avec le plus grand soin. Elles ne peuvent pas être assurées contre les dommages causés par des tiers. Il est interdit de planter des clous ou d'appliquer des rubans adhésifs sur les murs. L'utilisation de canons à confettis et de cierges magiques est strictement interdite. Tout dommage causé au sol, aux murs, aux colonnes, etc. lors d'un événement par la faute du client peut être facturé au client.

Le client s'engage à respecter les règles de la police du feu, notamment à laisser les issues de secours libres, et garantit que tous les matériaux apportés sont conformes aux directives de la police du feu. L'utilisation de cierges magiques, d'autres objets facilement inflammables ou nocifs pour la santé est strictement interdite.

Le matériel de décoration apporté par le client doit être récupéré à la fin de la manifestation. Le matériel non récupéré sera éliminé aux frais du client.

Grand Hotel National AG décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de vêtements ainsi que d'objets apportés par les participants à la manifestation.

4 DISPOSITIONS FINALES

4.1 Modifications des CGV

Les modifications et compléments apportés aux CG par Grand Hotel National AG sont autorisés à tout moment. Dans la mesure du possible, les modifications et compléments d'un contrat ou d'une confirmation de réservation se font toujours par écrit. Les modifications ou compléments unilatéraux sont sans effet. En signant le contrat/la confirmation de réservation ou en confirmant unilatéralement une réservation, le client accepte les CGV.

Les dispositions du contrat prévalent sur celles des présentes CGV.

4.2 Droit applicable/juridiction compétente

Les présentes CGV sont intégralement soumises au droit suisse.

Le lieu de juridiction exclusif est Lucerne.

Lucerne, octobre 2023